Ordonnance souveraine n° 3.692 du 8 mars 2012 rendant exécutoire le protocole d'Accord entre le Gouvernement de S.A.S. le Prince de Monaco et le Gouvernement de la République Tunisienne sur l'utilisation et la transformation des permis de conduire

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	8 mars 2012
Publication	Journal de Monaco du 30 mars 2012[1 p.3]
Thématiques	Traités bilatéraux hors France ; Transport et circulation ; Immatriculation, circulation, stationnement

Lien vers le document : https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2012/03-08-3.692@2012.03.31

LEGIMONACO
www.legimonaco.mc

Vu la Constitution ;

Le protocole d'Accord entre le Gouvernement de S.A.S. le Prince de Monaco et le Gouvernement de la République Tunisienne sur l'utilisation et la transformation des permis de conduire a reçu sa pleine et entière exécution à compter du 28 décembre 2011, date de son entrée en vigueur à l'égard de la Principauté de Monaco.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 30 mars 2012
   ^ [p.1] https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2012/Journal-8062